

Conditions générales de l'Ecole de tennis Adultes du Tennis-Club de Nyon

Janvier 2024

1. Inscription et adhésion :

1.1. Toute inscription à l'Ecole de tennis Adultes est soumise à l'approbation de l'administration de l'Ecole.

1.2. Le joueur, ci-après nommé l'élève, est tenu de remplir et de soumettre un formulaire d'inscription complet.

1.3. L'adhésion à l'Ecole de tennis est valable pour une durée déterminée (année scolaire en cours), telle qu'indiquée dans le formulaire d'inscription.

1.4. L'inscription aux cours n'est définitive qu'après la confirmation qu'une place est octroyée à l'élève après la formation des groupes de jeux (voir rubrique 3.3). Celle-ci sera envoyée par courriel. L'inscription est également définitive avec le paiement de la facture ainsi que celle de la cotisation obligatoire (pour les tarifs voir rubrique 4).

1.5 En s'inscrivant à l'Ecole de tennis Adultes, l'élève reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales.

1.6 Les inscriptions à l'Ecole de tennis se font sur notre site <https://tcnyon.plugin.ch/> uniquement.

2. Catégorie(s)

2.1 Ecole de tennis Adultes : de 19 ans à 99+.

3. Calendrier, horaires et organisation des groupes de cours

3.1. Les cours débutent à la rentrée scolaire des enfants selon le calendrier scolaire vaudois.

3.2. Les cours se terminent également selon le calendrier scolaire vaudois.

3.3. Les horaires des cours seront communiqués à l'avance et seront affichés sur le site internet du TC Nyon.

3.4. L'administration se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction des besoins de l'école et des entraîneurs pour des questions d'homogénéité dans les groupes et dans l'enseignement.

3.5. Pendant les vacances scolaires vaudoises ainsi que les jours fériés, les cours ne sont pas dispensés.

3.2. Annulation des cours en cas de pluie

3.2.1. En cas de conditions météorologiques défavorables, tels que la pluie, les cours seront regroupés sur les terrains indoor. Sauf cas exceptionnel, les cours ont lieu et ne sont pas annulés.

3.2.2. Toutefois l'annulation exceptionnelle des cours sera communiquée sur le site internet du TC Nyon et aux élèves au plus tard le matin même, avant le début des cours, par l'administration de l'Ecole de tennis.

3.2.3. Les cours annulés en raison de la pluie seront remplacés ultérieurement à partir de 3 annulations. L'élève sera informé des modalités de remplacement par l'administration.

3.2.4. Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué pour les cours annulés en raison de la pluie.

3.3 Groupes de cours

3.3.1. Afin d'organiser les groupes de cours aux niveaux homogènes, le nouvel élève sera invité à participer à une matinée/journée de tests en groupes dans le courant de l'été. La date sera communiquée par l'administration au printemps de l'année en cours. A la fin de cette matinée/journée, les groupes seront formés et les horaires provisoires seront communiqués au minimum 1 mois avant le début des cours (août).

3.3.2. Si l'élève désire changer d'horaire de cours, il peut en faire la demande, dès réception des horaires provisoires, au plus tard 2 semaines avant le début des cours. Bien que le TC Nyon fasse tout son possible pour satisfaire à la demande de chaque élève, il ne peut toutefois garantir le changement d'horaire. La demande de l'élève sera examinée selon les disponibilités et selon son niveau de jeu, en collaboration avec celui-ci.

3.3.3. Passé ce délai de deux semaines avant le début des cours, aucun changement ne sera possible sauf en cas de circonstances exceptionnelles, à la discrétion de l'administration de l'école de tennis et en collaboration avec l'élève.

3.3.4. Les horaires définitifs seront communiqués à l'élève 1 semaine avant le début des cours.

3.3.5. Une fois les groupes de cours confirmés, aucun remboursement ne sera possible pour les cours déjà réservés. Les demandes de remboursement doivent être faites avant la confirmation des groupes de cours définitifs, dans le délai spécifié pour les demandes de modification d'horaire de cours. Après ce délai, toute annulation de cours entraînera la perte des frais associés.

4. Tarifs et paiement des cours

4.1.1. Les cours sont facturés à un tarif unique de CHF 1480.- hors taxes pour la saison, comprenant 37 semaines de cours. Cela équivaut à CHF 40.- par cours (hors taxes). Les tarifs sont fixés sur une base annuelle et doivent être réglés dans leur intégralité au moment de l'inscription ou selon les modalités de paiement convenues.

4.1.2. La cotisation de membre pour la saison d'été est également obligatoire et devra être réglée dès réception de la facture. Cette cotisation donne automatiquement le statut de membre, avec la possibilité de bénéficier des infrastructures gratuitement durant la saison d'été (du 15 avril au 15 octobre de l'année en cours) (voir conditions générales des abonnements d'été).

4.1.3. La finance d'entrée pour les élèves de l'Ecole de tennis Adultes est offerte.

4.1.4. Un rabais sur la cotisation d'ÉTÉ est octroyé aux couples.

Grille tarifaire ci-dessous.

	Cours collectifs tennis adultes (1 personne)		Cours collectifs tennis adultes (couple) prix par personne
Prix annuel H.T.	1'480.00 CHF	Prix annuel H.T.	1'480.00 CHF
Prix unitaire (par leçon) H.T.	40.00 CHF	Prix unitaire (par leçon) H.T.	40.00 CHF
Cotisation ÉTÉ obligatoire	590.00 CHF	Cotisation ÉTÉ obligatoire	500.00 CHF
Finance d'entrée au TCN	300.00 CHF	Finance d'entrée au TCN	250.00 CHF
Finance d'entrée OFFERTE	- 300.00 CHF	Finance d'entrée OFFERTE	- 250.00 CHF
Total cours 2024-2025	2'070.00 CHF	Total cours 2024-2025	1'980.00 CHF

4.2. Inscription en cours d'année

4.2.1. Un élève peut tout à fait s'inscrire en cours d'année. Le montant des cours sera alors calculé au prorata du nombre de semaines scolaires de l'année en cours, selon la grille tarifaire du prix unitaire des cours (voir grille tarifaire).

4.6. Annulation de participation et demande de remboursement

4.6.1. En cas de déménagement, les annulations de participation doivent être signalées à l'administration de l'école dans un délai de 1 mois pour être éligibles à un remboursement.

4.6.2. Les frais administratifs de CHF 20.- seront déduits du montant à rembourser ainsi que le nombre de cours ayant été dispensés (même en cas d'absence de l'élève sans préavis) en cas d'annulation tardive ou d'absence de l'élève sans respect du délai précité.

4.6.3 Un remboursement en cas de maladie ou d'accident n'est possible que sur présentation d'un certificat médical valable. Le remboursement des leçons ne rentre en vigueur qu'à partir de la 4^{ème} semaine d'arrêt, les frais administratifs seront retenus.

4.6.4. Sauf circonstances exceptionnelles, à la discrétion de l'administration de l'Ecole de tennis, aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'annulation de cours hors délai (voir rubrique 3.3).

5. Participation aux cours et comportement

5.1. Les élèves doivent respecter les règles de l'Ecole de tennis et suivre les instructions des entraîneurs.

5.2. Tout comportement inapproprié ou perturbateur peut entraîner la suspension temporaire ou permanente de la participation de l'élève.

5.3. Nous rendons attentifs les élèves sur la nécessité d'un comportement respectueux et coopératif, pour le bon déroulement des cours.

5.4 L'élève est tenu de venir aux cours avec son matériel et dans une tenue adaptée à la bonne pratique du tennis.

5.5. Les élèves ont interdiction d'utiliser leur smartphone durant les cours.

6. Responsabilité

6.1. L'Ecole de tennis décline toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage matériel survenu pendant les cours ou les activités liées à l'école.

6.2. Les élèves reconnaissent et acceptent les risques inhérents à la pratique du tennis et déchargent l'école de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.

6.3. L'Ecole de tennis et le TC Nyon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel appartenant à l'élève, ce dernier étant responsable de ses affaires.

6.4. L'élève doit impérativement signaler toute allergie à un médicament, si celui-ci devait être administré.

7. Prêt de matériel par l'Ecole de tennis

7.1. Tout matériel prêté par l'Ecole de tennis doit être restitué le jour même à la fin de la leçon.

7.2. En cas de non-restitution ou de dommage causé au matériel prêté, l'Ecole de tennis se réserve le droit de facturer l'élève pour le remplacement, la réparation ou la perte de la chose prêtée.

8. Droit à l'image

8.1. Le Tennis-Club de Nyon (TC Nyon) respecte le droit à l'image conformément aux lois en vigueur.

8.2. Sauf avis contraire, le TC Nyon est autorisé à capturer des images lors de tournois, de stages ou durant les cours.

8.3. Ces images peuvent être utilisées à des fins de promotion et de communication du TC Nyon.

8.4. Les images capturées peuvent être diffusées sur le site internet du club, sur ses réseaux sociaux ou dans d'autres supports de communication.

8.5. L'élève a le droit de refuser le consentement à l'utilisation de leur image lors de l'inscription.

9. Gestion des données personnelles

9.1. Le TC Nyon s'engage à respecter strictement les lois et réglementations en vigueur concernant la confidentialité des données, y compris la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) en Suisse.

9.2. Nous collectons et traitons les données personnelles des élèves et membres dans le seul but de fournir des services éducatifs et de soutien approprié. Ces données peuvent inclure des informations telles que le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro d'AVS. Elles sont collectées avec le consentement explicite de l'élève.

9.3. Les données personnelles des élèves ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales et ne seront jamais partagées avec des tiers sans autorisation expresse. Elles sont conservées de manière sécurisée et ne sont accessibles qu'aux membres autorisés du personnel du TC Nyon, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles.

9.4. Le TC Nyon s'engage à maintenir la transparence et à informer les élèves sur la manière leurs données sont utilisées, stockées et protégées. Si l'élève a des préoccupations ou des questions concernant la gestion de ses données personnelles, nous l'encourageons vivement à nous contacter pour obtenir des informations supplémentaires.

La confidentialité et la sécurité des données personnelles de nos élèves et membres sont des aspects essentiels de notre engagement envers la protection de la vie privée et de la sécurité de tous les membres du TC Nyon.

10. Modifications des conditions

10.1. L'administration se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les élèves seront informés de toute modification par écrit.

Liens pratiques :

www.tennisclubnyon.ch

Pour tout renseignement :

info@tennisclubnyon.ch

juniors@tennisclubnyon.ch

adultes@tennisclubnyon.ch

Février 2024.